

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE DIJON, LE CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE DIJON ET L'OFFICE DES PERSONNES AGEES DE DIJON
ÉTUDE NATIONALE DE RECHERCHES ÉPIDÉMIOLOGIQUES ET FONDAMENTALES

Entre les soussignés :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, sis 61 rue des Godrans 21000 Dijon, représenté par son Président, Monsieur REBSAMEN, en exercice dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 29 septembre 2009,

Le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon (CHU), sis 1 boulevard Jeanne d'Arc BP 77908 21079 Dijon Cédex, représenté par son Directeur Général du Centre Hospitalier, Monsieur Pierre-Charles PONS, le Chef de service de la Neurologie représenté par Monsieur le Professeur Maurice GIROUD et le Responsable médical du Centre Mémoire Ressources et Recherche représenté par le Médecin coordonnateur Monsieur le Docteur Olivier ROUAUD,

et

L'Office des Personnes Agées de Dijon (OPAD), sis Cour du Caron 21000 Dijon, représenté par Madame TENENBAUM, Présidente, agissant au nom et pour le compte de la dite association en vertu d'une assemblée générale en date du 18 mai 2009,

Préambule

Le CCAS de la Ville de Dijon développe, dans le cadre de ses missions et plus particulièrement à travers la Direction des Retraités et Personnes Agées, une politique préventive et de solidarité en faveur des aînés dijonnais.

Pour ce faire, il met en place de nombreux services d'aide au maintien à domicile et dispose d'un centre d'information et de coordination gérontologique, d'un service social gérontologique et d'un service d'actions tutélaires. Il gère également quatre structures d'hébergement et un centre d'accueil de jour.

L'OPAD est une association loi 1901, dont la vocation est de proposer aux dijonnais, âgés de 60 ans et plus, des activités diversifiées : sportives, socioculturelles, artistiques, techniques, intergénérationnelles, de loisirs, ainsi que l'organisation de séjours liés à ces activités ou spécifiques à l'âge de ses adhérents.

C'est aussi un lieu de réflexion sur l'évolution et l'accompagnement du vieillissement pathologique.

L'association développe ses activités dans un esprit de service public ouvert à tous en partenariat avec la Ville de Dijon.

L'association compte plus de 1500 adhérents et met en place plus de 30 activités utiles à la prévention en matière de vieillissement.

Le « Centre Mémoire Ressources et Recherche (CMRR) » du CHU de Dijon a été sollicité pour participer à une étude nationale de recherches épidémiologiques et fondamentales : Etude Nationale Multidomain Alzheimer Préventive Trial : MAPT par le Professeur Bruno VELLAS (CHU Toulouse) .

Cette étude est coordonnée à Dijon par l'investigateur principal (Dr. ROUAUD) et deux co-investigateurs (Pr. MANCKOUNDIA et Dr. RICHARD) du CMRR du CHU et sera menée auprès de 100 personnes âgées de 70 ans et plus, vivant à domicile, fragiles présentant les critères d'inclusion à l'étude.

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer l'efficacité d'une supplémentation isolée en acides gras omega-3, d'une intervention «multi-domaine» isolée (nutrition, exercice physique, stimulation cognitive, activités sociales), ou de leur association sur l'évolution des fonctions cognitives chez des personnes âgées fragiles de 70 ans et plus.

Pour cela et durant trois ans, plusieurs groupes de personnes âgées volontaires seront constitués. Dans ce cadre, certains participants bénéficieront de séances de formation et d'informations théoriques sur la nutrition, l'activité physique, l'activité intellectuelle et le maintien du lien social.

L'étude menée par le CHU est en totale cohérence avec la politique gérontologique du CCAS de la Ville et les objectifs de l'OPAD.

Pour finaliser ce partenariat, il convient donc d'établir une convention permettant la réalisation de cette étude dans les meilleures conditions.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon et l'Office des Personnes Agées de Dijon soutiennent la mise en oeuvre d'actions coordonnées et la mise en place de moyens logistiques permettant la réalisation d'une étude nationale de recherches épidémiologiques et fondamentales en faveur d'un public de plus de 70 ans, vivant à domicile, et présentant une plainte mémoire subjective.

Titre I - Obligations du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et de l'Office des Personnes Agées de Dijon

Article I -1 : Promotion de la démarche

Le CCAS s'engage à promouvoir cette étude nationale de recherches sur la prévention du déclin cognitif chez les personnes âgées en s'appuyant sur ses outils de communication à destination des dijonnais concernés et du public repéré par ses services de la Direction des Retraités et Personnes Agées.

L'OPAD s'engage à informer ses adhérents de la mise en place de cette étude.

Le CCAS et l'OPAD acceptent de promouvoir cette étude mais déclinent toute responsabilité quant à sa conduite et sa finalité.

Article I -2 : Mise à disposition de locaux

Le CCAS met à disposition du CHU, à titre gratuit, pendant les heures d'ouverture de l'OPAD et pour la réalisation de cette étude, une pièce située dans les locaux occupés par l'OPAD, Cour du Caron 21000 Dijon. Cette pièce peut accueillir trois à six groupes de huit à douze personnes selon le rythme de l'étude programmé par le CMRR, en accord avec la directrice de l'OPAD.

Les locaux sont assurés par l'OPAD.

Titre II - Obligations du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon

Article II -1 : Mise en oeuvre de l'étude

Le CHU, à travers le CMRR, s'engage à mettre en oeuvre cette étude avec ses propres moyens humains, techniques et financiers et à en assurer la bonne conduite.

Article II - 2 : Public concerné ;

Les personnes participant à l'étude sont âgées de 70 ans et plus et sont incluses par les investigateurs selon les critères définis par l'étude.

Article II - 3 : Obligations administratives

Le CHU assure, par l'intermédiaire du CMRR, le suivi de cette étude prévue pour une durée de trois ans et informe les partenaires de cette convention sur son avancement ainsi que les conclusions qui pourront être tirées de celle-ci en faveur de l'objectif visé, soit, évaluer l'efficacité d'une supplémentation isolée en acides gras omega-3, d'une intervention « multi-domaine » isolée (nutrition, exercice physique, stimulation cognitive, activités sociales) ou de leur association sur l'évolution des fonctions cognitives chez des personnes âgées fragiles de 70 ans et plus.

Le CHU couvre par le biais d'une assurance adéquate tous risques et dommages qui peuvent être occasionnés aussi bien sur les personnes que sur les biens dans le cadre des activités, objet de la présente convention.

Il autorise la participation d'un animateur du CCAS mis à disposition de l'OPAD à certaines séances de formation conduites par lui, en accord avec le Docteur ROUAUD.

Il s'engage à animer une à deux conférences organisées par le CCAS ou/et l'OPAD en faveur de ses personnels ou/et du public retraité.

Article III - 1 : Validité de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1er octobre 2009 pour une durée de trois ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée justifiée avec accusé réception moyennant un préavis de deux mois.

Article III - 2 : Les Litiges

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention, qui n'auraient pu être réglés par accord entre les parties seront portés devant le Tribunal Administratif de Dijon.

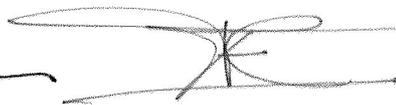
Fait à Dijon, le - 4 JAN. 2010

Le Président du CCAS
de la Ville de Dijon,



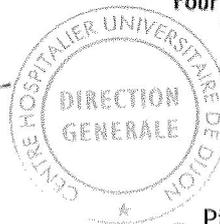
François REBSAMEN

La Présidente
de l'OPAD,



Françoise TENENBAUM

Le Directeur Général
Pour le Directeur Général délégué
du CHU de Dijon,

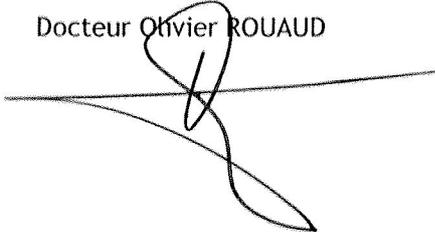


Barthélémy MAROL

Pierre-Charles PONS

Médecin-Coordonnateur
du CMRR,

Docteur Olivier ROUAUD



Chef de service
de la Neurologie,

Professeur Maurice GIROUD



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 JAN. 2010

